
MISE A JOUR DU RAPPORT D'EXPERTISE IMMOBILIÈRE DELIVRE LE 24 MARS 2022

Parcelle n° 4573 d'une superficie de 681 m²

Deux maisons accolées de 3 pièces chacune sises chemin du Pomey Rouge 16, à Panex (Commune d'Ollon)

Mandante

: Office des Poursuites d'Aigle,
Mme Valérie Cezilly, Substitut

Propriétaires

: Mme Iuliani Renda Valérie et
M. Renda Cataldo, en copropriété
pour ½ chacun

Valeur de liquidation :CHF 1'000'000, en bloc



TABLE DES MATIERES

1	GENERALITES	3
2	VISITE, DISTRIBUTION ET PLANS	4
3	ESTIMATION.....	8
4	VALEURS DE LIQUIDATION.....	17
5	RESERVES	18
6	ANNEXES.....	18

1 GENERALITES

But du mandat

Mandat confié par l'office des poursuites d'Aigle, avec pour objectif de procéder à la mise à jour de la valeur de liquidation de l'objet dans le cadre de sa vente aux enchères.

A toutes fins utiles, nous précisons que seuls les éléments différents sont reproduits dans le présent document. Pour tout le reste, il convient de se référer au rapport initial.

Selon les standards reconnus par les différentes associations professionnelles, (SVIT, USPI, etc.), la définition de la valeur de liquidation est la suivante :

« La valeur de liquidation (valeur en vente forcée), est identique à la définition de la valeur de marché avec l'hypothèse supplémentaire que le temps pour la vente est excessivement court et que la publicité et la présentation au marché est inadéquate, comparée au temps demandé et aux mesures de promotion nécessaires pour obtenir le meilleur prix dans le marché. Par ailleurs, le vendeur est contraint/obligé » et l'objet doit être vendu « à tout prix ».

Et celle de la valeur vénale est la suivante :

« La valeur vénale (valeur de marché) est le prix auquel un immeuble peut être vendu dans un acte privé par un vendeur consentant à un acquéreur non lié au vendeur à la date de l'expertise, étant donné que le bien est proposé sur le marché libre, que les conditions de celui-ci en permettent une cession normale, et qu'une période suffisante pour la négociation de la vente, compte tenu de la nature du bien, a été respectée.».

Règle de déontologie

La présente estimation est réalisée avec objectivité et neutralité. Elle n'est pas influencée, ni par le mandant, ni par un tiers.

Source de renseignements

Le présent rapport est établi sur la base des documents suivants :

Instances officielles :

Extrait du registre foncier au 25.06.2025
Polices d'assurance ECA du 25.02.2016

Sources supplémentaires :

Indicateurs Wüestpartner
Visite effectuée le 11.07.2025 en compagnie de Mme Cezilly de l'office des poursuites et en présence de M. Renda

2 VISITE, DISTRIBUTION ET PLANS

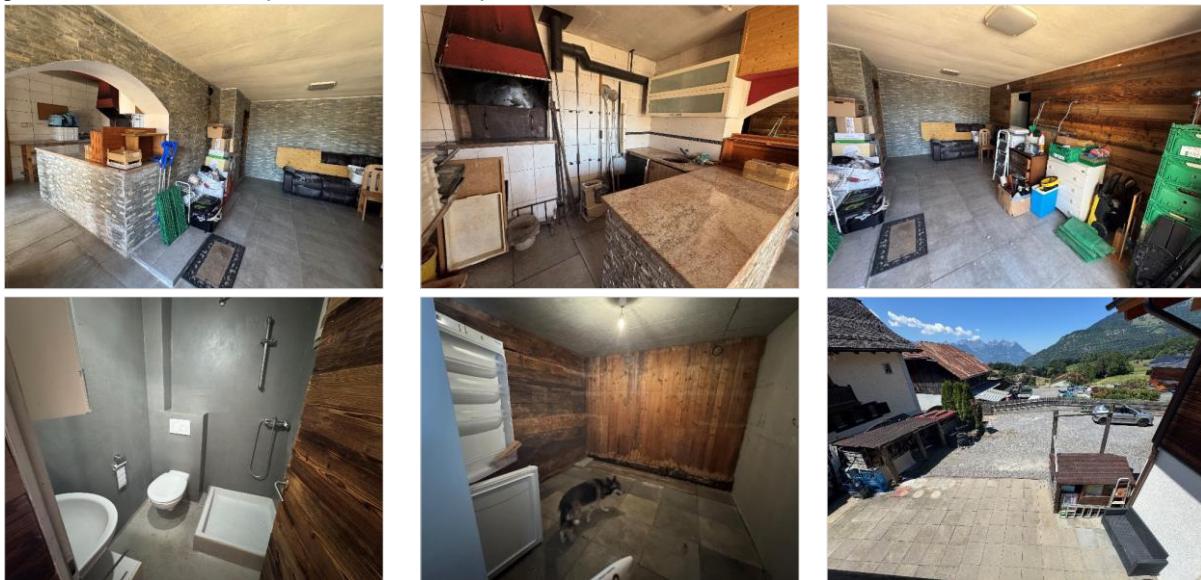
La visite a été effectuée en date du 11 juillet 2025 en compagnie de Mme Cezilly de l'office des poursuites et en présence de M. Renda.

La propriété comprend une maison d'origine puis une nouvelle maison qui lui a été accolée en 2014. Ces deux unités d'habitation sont aujourd'hui reliées entre elles au rez et à l'étage. Elles bénéficient d'entrées indépendantes et pourraient être séparées. Cependant, la maison d'origine n'a pas de liaison intérieure entre son rez et son étage (accès par l'extérieur).

Echantillonnage des vues extérieures



La maison initiale comprend au rez un espace four (four fribourgeois de 1825), carnotzet avec four à bois (le client prévoit de démonter le four pour le récupérer), un espace cave ainsi qu'un accès à une grande terrasse ainsi que le local technique



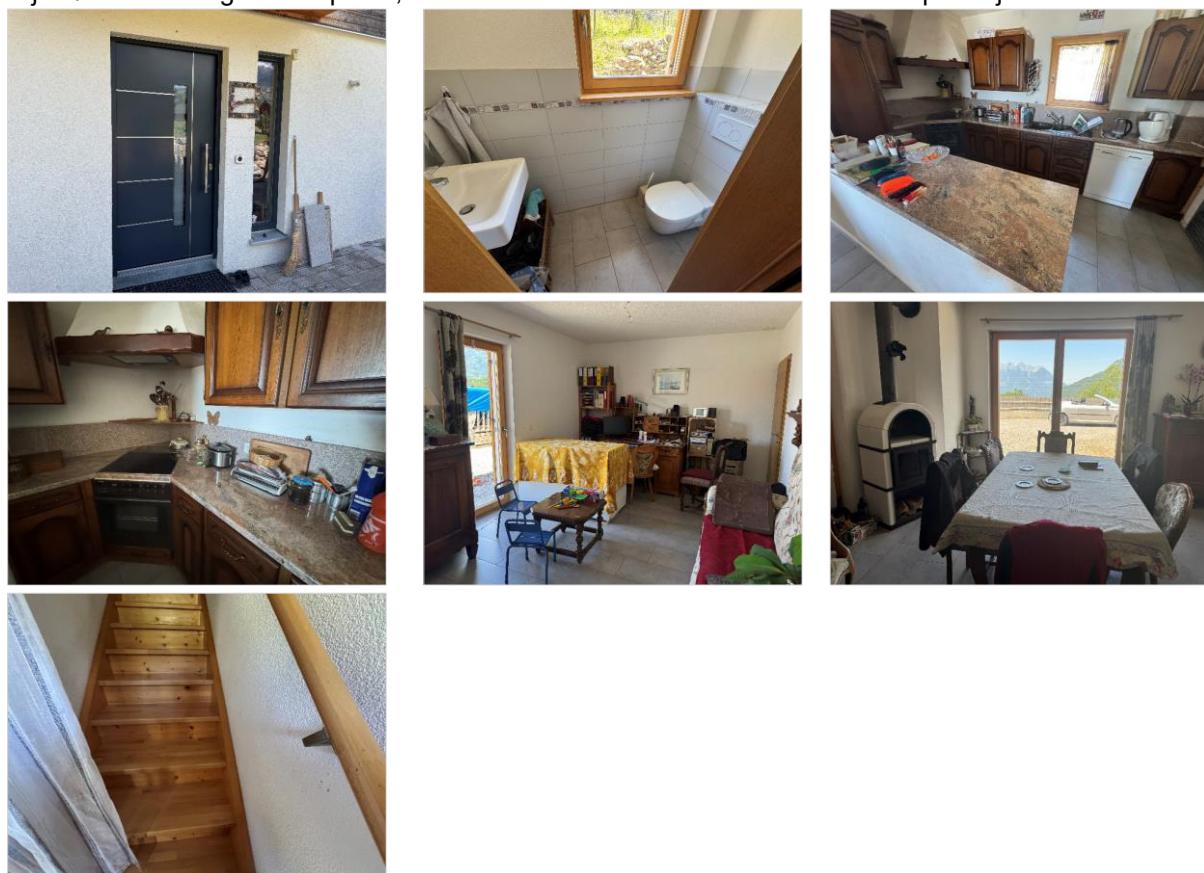
Local technique dont l'accès s'effectue par une porte distincte



L'étage de la maison initiale (non relié au rez) comprend une chambre avec balcon et un espace brut à aménager (salle de bains, cuisine ouverte sur séjour et chambre) ainsi qu'une entrée indépendante et une terrasse avec une partie jardin à aménager



La seconde maison accolée comprend au rez un wc visiteurs, une cuisine agencée ouverte sur le séjour/salle à manger avec poêle, une cave et un réduit sous l'escalier et une partie jardin



L'étage offre une chambre, une salle de douche, une chambre avec baignoire et dressing et accès au balcon, une salle de douche avec accès au même balcon



3 ESTIMATION

Méthodes d'évaluation

La valeur de liquidation (valeur de vente forcée) découle de la valeur vénale déduite d'un abattement de liquidation.

Dès lors, il convient de déterminer, dans un premier temps, la valeur vénale de l'objet. Ensuite, nous effectuons la déduction, afin de déterminer la valeur de liquidation.

S'agissant d'une maison (bien de consommation), la valeur vénale découle principalement de la valeur intrinsèque.

Cette valeur se compose de la valeur du terrain ainsi que de la valeur actuelle de tous les bâtiments, du coût des aménagements extérieurs ainsi que des frais secondaires de construction, diminués de leur vétusté.

La vétusté actuelle de la construction est déterminée par le biais du calcul de l'âge économique du bâtiment et d'observations issues d'études relatives au vieillissement des immeubles. Celle se référant aux aménagements extérieurs est estimée selon l'appréciation de l'expert.

A titre de comparaison, conformément à la demande du propriétaire et en accord avec l'Office des poursuites, deux valeurs sont à déterminer, soit une valeur en cas de vente « en bloc » et une seconde valeur en admettant une séparation des bâtiments conformément au projet de constitution d'une propriété par étages (PPE).

Nous précisons qu'au moment de notre visite, il a été constaté que le bien est actuellement occupé par une famille. Toutefois, aucun contrat de bail n'est en vigueur et aucun loyer n'est perçu. Dès lors, nous partons du principe que le bien sera libre de toute occupation au moment de la vente.

Détermination de l'âge économique

Par âge économique, on entend l'âge d'une construction à compter de l'année de son édification, compte tenu de la diminution de sa valeur suite à l'usure, aux dommages dus au vieillissement, à la désuétude des aménagements et compte tenu du rajeunissement suite à des rénovations, des assainissements ou des modifications de la construction.

L'âge estimé correspond à l'âge moyen des différents éléments de chaque groupe de construction décrits ci-dessous. L'âge économique moyen des bâtiments est quant à lui calculé en divisant le total des points obtenus par l'addition des facteurs de pondération, qui dépendent et sont ajustés en fonction du type de bâtiment (par exemple, une pondération de 4 signifie que ce groupe vieillit 4 fois plus vite qu'un groupe pondéré à 1).

L'âge économique moyen des différents groupes a été établi suite à notre visite et selon notre appréciation.

Définition des groupes de construction :

Gros-œuvre 1

Structure de base et structure porteuse, façades, dalles, planchers, escaliers, éléments en pierre

Gros-œuvre 2

Fenêtres, portes extérieures, ferblanterie, couverture, isolations (thermique et phonique, étanchéité, etc.).

Aménagements

Plâtrerie, serrurerie, menuiserie, revêtements de sol, parois et plafonds

Installations

Électricité, chauffage, ventilation / climatisation, sanitaires, agencements de cuisine, etc.

Les taux de vétusté calculés ci-dessous sont déterminés selon les courbes de Ross (courbe progressive).

Bâtiment nouveau :

Bâtiment ECA n°	Age économique		
	Age moyen	Pondération	Age
2766	Gros-œuvre 1	11	1
	Gros-œuvre 2	11	2
	Aménagement	11	3
	Installation	11	4
	Total		110
Age économique moyen			11

Bâtiment ECA n°	Vétusté	
	Vétusté	Durée de vie
2766	Bon état	6%
	Mauvais état	11%
Taux admis		6%

S'agissant du bâtiment d'origine, nous estimons le coût des travaux de création de l'appartement d'une surface nette de 69 m² à environ CHF 155'000.

Détermination de la valeur intrinsèque, en bloc

La valeur intrinsèque (valeur réelle) est influencée par les conditions régnant sur le marché de l'immobilier. La valeur est surtout définie par les influences du droit en matière de construction (servitudes, contraintes légales ou conventionnelles grevant l'immeuble), l'adéquation de l'objet avec sa situation, le volume possible, le type d'exploitation, le mode de construction et la durée d'utilisation restante.

Les facteurs pris en considération sont les suivants :

CFC 0 - Terrain

Il s'agit du terrain viabilisé et constructible, y compris les travaux préparatoires (CFC 1). Son prix CHF/m² dépend de la situation, de l'utilisation actuelle ou possible, du type de construction, de la qualité du site et des nuisances éventuelles.

Sa valeur est généralement calculée par le biais de l'incidence foncière. Cette dernière correspond à la part du terrain par rapport à la valeur globale de l'objet (valeur à neuf) pour une situation donnée et par rapport à l'affectation du bien.

Les surfaces d'agrément (non nécessaires à la construction) et les surfaces situées en dehors des zones à bâtir (forêt, verdure, etc.) sont comptées séparément.

CFC 2 – Bâtiment

Valeur du volume bâti considéré à une valeur à neuf et à l'identique (conception, niveau de standing et de finitions). Son coût CHF/m³ est hautement influencé par la grandeur de l'objet et la qualité des matériaux de construction.

CFC 4 – Aménagements extérieurs

Valeur des équipements, des aménagements extérieurs et des infrastructures (raccordements, murs, jardin, conduites et canalisations, voies de circulation, etc.) dans les limites de la parcelle. Ils sont définis en fonction de la qualité et de la superficie des aménagements en CHF/m².

CFC 5 – Frais secondaires

Il s'agit des frais qui ne sont pas liés aux travaux de construction mêmes, comme notamment les taxes, le coût de financement, etc.

Ces frais sont admis en % du coût de construction des CFC 2 & 4.

A. Situation générale (commune)	2.0	hameau
B. Affectation	3.0	zone résidentielle simple
C. Situation de l'habitation	3.5	situation moyenne, pollution faible
D. Transports/services	2.5	fréquence basse, très éloigné
E. Situation du marché	4.0	marché équilibré

Total	15.0	:	5 critères	=	3
-------	------	---	------------	---	---

Une classe de situation de 3 correspond à un pourcentage de **23.08 %.**

Le tableau de calcul est le suivant :

Détail du calcul de la valeur intrinsèque				
		Surface (m ²) / volume (m ³)	Valeur à neuf (CHF)	Total (CHF)
CFC 0	Terrain construit	681	455	309'855
CFC 2	Habitation ECA n° 2766			23%
	Construction nouvelle	475	950	451'250
	Construction d'origine	483	800	386'400
	Couvert ECA n° 7023	72	80	5'760
CFC 4	Aménagement ext.	526	200	105'200
CFC 5	Frais secondaires	8%	des CFC 2 + 4	75'889
			Total (à neuf)	1'334'354
				100%

Déductions (vétusté)		
	Dépréciation (%)	Montant
CFC 2	Habitation ECA n° 2766	
	Construction nouvelle	6% -27'075
	Construction d'origine	40% -154'560 (estimation des travaux)
CFC 4	Aménagement ext.	30% -31'560
		Total des déductions
		-213'195
		Valeur intrinsèque arrondie à ce jour
		1'120'000

Remarques :

- Le volume de chacune des constructions découle de notre interprétation de la police ECA. Une réserve est émise à cet effet.
- La vétusté de la construction d'origine correspond au montant des travaux à investir pour la création du logement, selon notre estimation et sous réserve des autorisations ad hoc.

Indicateurs Wüestpartner

Prix des maisons individuelles

	Ollon					
	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	7 pièces	8 pièces
Quantile 90%	1708000	2467000	2941000	3347000	3825000	4281000
Quantile 70%	1011000	1461000	1742000	1982000	2265000	2535000
Quantile 50%	836000	1207000	1439000	1638000	1872000	2095000
Quantile 30%	706000	1020000	1216000	1384000	1582000	1770000
Quantile 10%	469000	677000	807000	919000	1050000	1175000

Maisons individuelles: surfaces de référence utilisées (SUP)

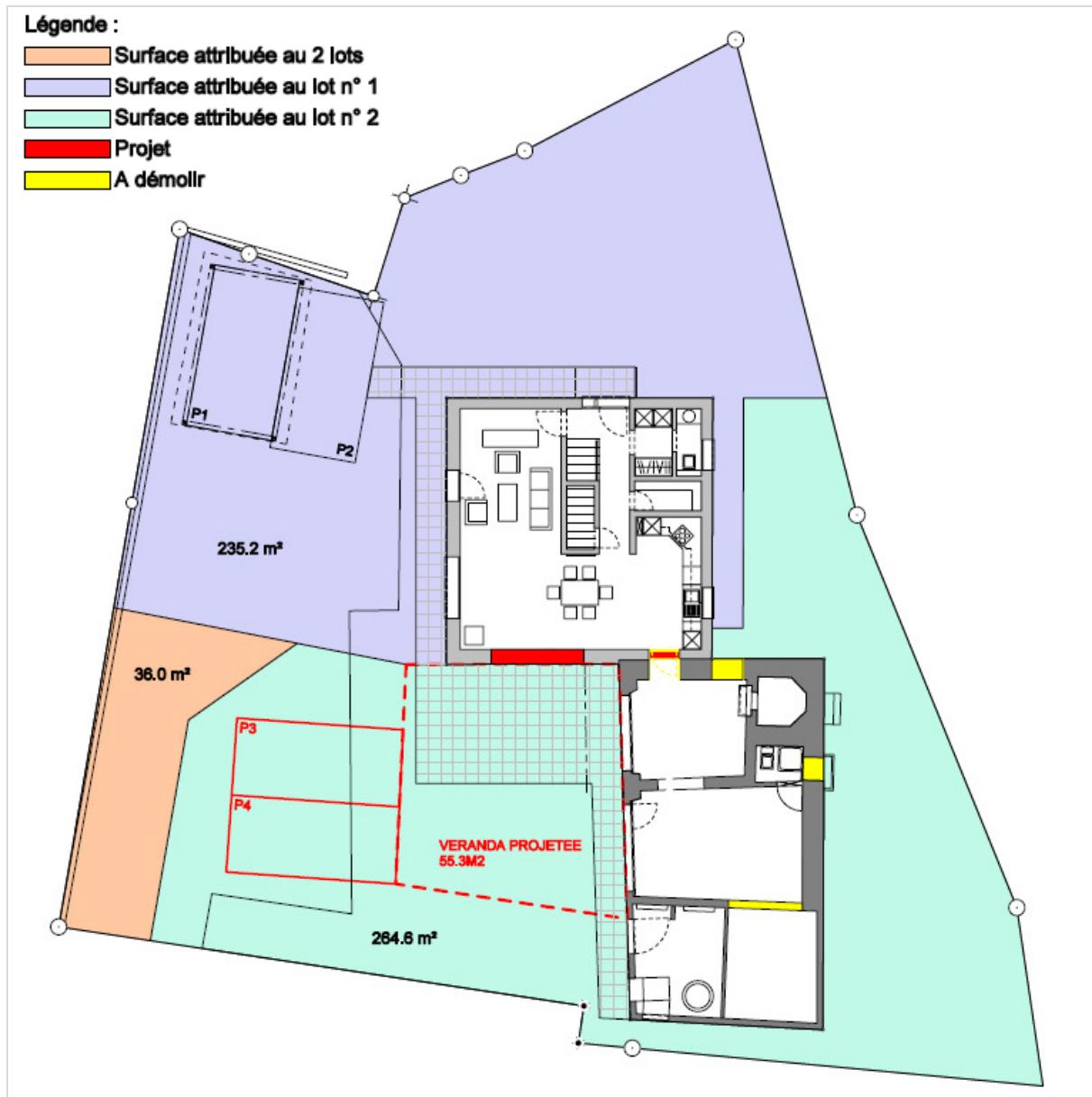
	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	7 pièces	8 pièces
Surface en m²	90	130	155	180	210	240

Les quantiles sont des indicateurs de diffusions, donnant une répartition statistique en parts égales. Le quantile des 50% d'une répartition des prix correspond à la médiane et forme la frontière entre la moitié chère et la moitié avantageuse de l'offre. De manière correspondante, le quantile des 10% sépare les dix pourcents les plus avantageux du reste de l'offre, alors que le quantile 90% sépare les dix pourcents les plus chers du reste de l'offre.

A toutes fins utiles, nous précisions que la typologie de construction, l'année de réalisation, la qualité des matériaux, la situation exacte (vues, proximité des infrastructures, nuisances, etc.) ainsi que les surfaces habitables et les surfaces de terrain se référant aux prix (CHF) dans l'indice ci-dessus ne sont pas énoncées. Par ailleurs, cet indice se réfère à l'entier de la Commune d'Ollon qui comprend 23 villages et hameaux bien différents De ce fait, ces valeurs sont purement indicatives.

Détermination de la valeur intrinsèque, sous forme de PPE (2 lots séparés)

En préambule, nous précisons que le propriétaire nous a indiqué qu'une procédure était en cours pour tenter d'obtenir la séparation des deux habitations sous forme de PPE, selon le projet suivant :



Soit 326 m² de terrain pour la nouvelle l'habitation (en mauve ci-dessus) et 355 m² pour la construction d'origine dont les travaux sont à terminer (en turquoise ci-dessus).



Plan des servitudes des places de parc



Compte tenu de ce qui précède, le tableau de calcul pour la construction nouvelle est le suivant :

Détail du calcul de la valeur intrinsèque				
	Surface (m ²) / volume (m ³)	Valeur à neuf (CHF)	Total (CHF)	
CFC 0	Terrain construit	326	500	163'000
CFC 2	Habitation ECA n° 2766			23%
	Construction nouvelle	475	950	451'250
	Couvert ECA n° 7023	72	80	5'760
CFC 4	Aménagement ext.	253	200	50'600
CFC 5	Frais secondaires	8%	des CFC 2 + 4	40'609
			Total (à neuf)	711'219
				100%

Déductions (vétusté)		
	Dépréciation (%)	Montant
CFC 2	Habitation ECA n° 2766	
	Construction nouvelle	6%
	Frais notaire / RF	-27'075
CFC 4	Aménagement ext.	20%
		-10'000 (estimation)
		-10'120
		Total des déductions
		-47'195
	Valeur intrinsèque arrondie à ce jour	665'000

Et le tableau de calcul de l'habitation d'origine est le suivant :

En préambule, nous rappelons qu'il n'y a aucune liaison entre le rez et l'étage et que l'accès à l'entrée s'effectue à pieds, c'est pourquoi l'incidence foncière a été abaissée de 2%.

Détail du calcul de la valeur intrinsèque				
	Surface (m ²) / volume (m ³)	Valeur à neuf (CHF)	Total (CHF)	
CFC 0	Terrain construit	355	365	129'575
CFC 2	Habitation ECA n° 2766			21%
	Construction d'origine	483	800	386'400
CFC 4	Aménagement ext.	282	200	56'400
CFC 5	Frais secondaires	8%	des CFC 2 + 4	35'424
			Total (à neuf)	607'799
				100%

Déductions (vétusté)		
	Dépréciation (%)	Montant
CFC 2	Habitation ECA n° 2766	
	Travaux	40%
	Frais notaire / RF	-154'560
CFC 4	Aménagement ext.	50%
		-10'000 (estimation)
		-28'200
		Total des déductions
		-192'760
	Valeur intrinsèque arrondie à ce jour	415'000

Les frais de notaire déduits dans chacun des tableaux ci-dessus correspondent à la constitution de la PPE et aux inscriptions des servitudes (droit de passage, etc.) et des charges foncières (chauffage, etc.) que nous estimons globalement à CHF 20'000.

4 VALEURS DE LIQUIDATION

Valeur de liquidation, en bloc

S'agissant d'une vente forcée, il convient de déduire de la valeur vénale un abattement de liquidation, afin de déterminer la valeur au jour des enchères.

Compte tenu de l'objet (travaux à entreprendre), nous admettons cet abattement de l'ordre d'environ 10%. De ce fait, **la valeur de liquidation** (arrondie) est admise à :

CHF 1'000'000

Valeur de liquidation, sous forme de PPE (2 lots séparés)

S'agissant d'une vente forcée, il convient de déduire de la valeur vénale un abattement de liquidation, afin de déterminer la valeur au jour des enchères.

Compte tenu de l'objet (travaux à entreprendre, constitution d'une PPE, inscription de servitudes / charges foncières, etc), nous admettons cet abattement de l'ordre de 10%. De ce fait, **la valeur de liquidation** (arrondie) est admise à :

CHF 970'000

**(CHF 595'000 pour la nouvelle construction
+
CHF 375'000 pour la construction d'origine)**

Dans le contexte d'une vente en propriété par étages (PPE), on observe habituellement que la valeur des différentes unités (étages) une fois séparées est supérieure à celle du bien vendu en bloc (c'est-à-dire en une seule entité). Cela s'explique généralement par le fait que la division permet de vendre chaque unité à un prix plus élevé, car les acheteurs sont prêts à payer davantage pour des biens individualisés.

Mais ici, c'est l'inverse : la valeur du bien vendu en bloc est plus élevée que celle qui résulterait de sa division en PPE. Cette inversion s'explique notamment pour les raisons suivantes :

La valeur en bloc est plus forte, car le bâtiment bénéficie d'une circulation fluide et fonctionnelle entre ses différentes parties. En effet, il y a une liaison directe entre l'étage et la maison d'origine, ce qui rend l'ensemble cohérent et pratique pour une seule entité (ex. : une famille ou un seul utilisateur).

À l'inverse, en PPE, l'étage habitable est uniquement accessible depuis l'extérieur par une allée piétonne, sans liaison intérieure avec le sous-sol/terrasse. Cela diminue son attractivité et sa fonctionnalité, et donc sa valeur en tant qu'unité indépendante.

À ce jour, aucun permis de construire n'a été délivré pour les travaux de transformation envisagés dans la maison d'origine. La valeur retenue dans le présent rapport est donc conditionnée à l'obtention du permis de construire y relatif.

En conséquence, la valorisation présentée doit être interprétée avec prudence. Elle est laissée à l'appréciation du futur acquéreur, en fonction des risques qu'il est disposé à assumer quant à l'issue de la procédure d'autorisation.

5 RESERVES

Cette expertise a été établie aux seules fins pour lesquelles elle a été sollicitée. Elle est élaborée en fonction de notre appréciation, des éléments visibles sur place lors de la visite, des documents communiqués par le mandant et ceux obtenus auprès des différentes instances officielles. Nous présumons que toutes ces données sont fiables et complètes. Si le mandant nous a volontairement caché des informations, nous ne pouvons nullement en être tenus pour responsable. La valeur ne prend pas en considération ni les aspects fiscaux, ni les éventuelles problématiques juridiques liant le propriétaire avec des tiers (contentieux, assurances, etc.).

Le présent rapport est réalisé sur la base des éléments connus à la date de référence mentionnée ci-dessous. Sa validité prend fin dès que les conditions du marché des capitaux, du marché immobilier ou tout autre élément viendraient à modifier les bases de calcul.

Lausanne, le 12 août 2025

de Rham SA

Jean-Jacques Morard
CEO

Véronique Campiche
Experte en estimations immobilières
avec brevet fédéral
Membre expert CEI

6 ANNEXES

Extrait du Registre Foncier
Polices d'assurance ECA





Extrait du registre foncier Bien-fonds Ollon / 4573

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	5409 Ollon
Tenue du registre foncier	fédérale
Numéro d'immeuble	4573
Forme de registre foncier	fédérale
E-GRID	CH527854834580
Surface	681 m ² , numérisé
Mutation	19.03.2003 001-2003/953/0 Mutation aux immeubles 19.02.2004 001-2004/569/17 Numérisation 21.06.2010 001-2010/2617/0 SAU 21.01.2019 018-2019/534/0 Immatriculation

Autre(s) plan(s):

No plan: 2234

Désignation de la situation A Panex

Couverture du sol Chemin du Pomey Rouge 16
Bâtiment(s), 155 m²

Bâtiments/Constructions Jardin, 349 m²
Habitation, N° d'assurance:
2766a, 155 m²

Habitation, N° d'assurance:
2766b, 0 m²
Surface totale 15 m²
(souterrain)
Couvert, de 20 m², N°
d'assurance: 7023, 0 m²

Observations MO

Observations RF

Feuillet de dépendance

Estimation fiscale 729'000.00

2019 (10.01.2020)

Propriété

Copropriété simple pour 1/2 Renda Cataldo 31.07.1966,	23.11.2010 001-2010/5083/0 Achat
Copropriété simple pour 1/2 Iuliani Renda Valérie (Iuliani), 27.01.1974,	23.11.2010 001-2010/5083/0 Achat

Mentions

30.12.2010 001-2010/5820/0	(C) Restriction du droit d'aliéner LPP sur la part de Renda Cataldo ID.001-2011/000041 en faveur de Freizügigkeitsstiftung 2. Säule Bank Coop AG (Fondation de libre-passage 2ème pilier Banque Coop SA) (Fondazione di libero passagio 2° pilastro Banca Coop SA), Bâle (IDE: CHE- 109.581.271)
12.10.2012 018-2012/4216/0	(C) Restriction du droit d'aliéner LPP sur la part de Iuliani Renda Valérie ID.018-2012/001544 en faveur de Zürich Versicherungs-Gesellschaft AG (Zurich Compagnie d'Assurances SA), Zurich

Servitudes

09.09.1952 001-235170	(C) Canalisation(s) d'égouts ID.001-1999/022623 en faveur de Ollon la Commune, Ollon
05.07.1978 001-270688	(D) Passage à pied et pour tous véhicules ID.001- 1999/022462 à charge de B-F Ollon 5409/10073

Charges foncières

Aucun(e)

Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)

Aucun(e)

Exercices des droits

Servitude, Passage à pied Les frais d'entretien seront supportés par le propriétaire du fonds dominant.
et pour tous véhicules, Assiette selon tracé en rose du plan annexé à l'onglet II.

ID.001-1999/022462

Servitude, Canalisation(s) Cette servitude comprend tous droits accessoires, tels que entretien, passage et fouilles.
d'égouts, ID.001- Selon tracé figuré en noir sur le plan annexé à l'onglet II.

1999/022623

Mention, Restriction du droit d'aliéner LPP sur la part de Renda Cataldo, ID.001-2011/000041

Mention, Restriction du droit d'aliéner LPP sur la part de Iuliani Renda Valérie, ID.018-2012/001544

Cette mention est inscrite conformément à l'article 30 e) de la loi du 17 décembre 1993 sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle.

Cette mention est inscrite conformément à l'article 30e de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Droits de gage immobilier

13.11.1987 001-316481

Cédule hypothécaire sur papier au porteur, Fr. 150'000.00, 1er rang,

Intérêt max. 10%, ID.001-1999/007864, Droit de gage individuel

13.11.1987 001-316482

Cédule hypothécaire de registre, Fr. 550'000.00, 2ème rang, Intérêt max.

10%, ID.001-1999/007866, Droit de profiter des cases libres, Droit de

gage individuel

Créancier hypothécaire UBS Switzerland AG, Zürich (IDE: CHE-

412.669.376)

30.04.2021 018-2021/4711/0

Cession

Observation:

Intérêts: La cédule ne garantit que les intérêts effectivement dus.

Dénonciation: Moyennant un préavis de trois mois pour la fin d'un mois, le créancier ou le débiteur peut dénoncer en tout temps la dette incorporée dans le titre au remboursement total ou partiel.

Paiements: Les paiements ont lieu au domicile du créancier en Suisse.

Affaires en suspens

Affaires du registre foncier jusqu'au 23.06.2025 Aucun(e)

Explications :

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = charge et droit.
3. ID = numéro d'identification, R = radiation d'un droit

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes :

Données historiques:

Non affiché

Numéro de radiation:

Non affiché

Structure détaillée de la propriété:

Non affiché

ID des autres droits:

Affiché

ID des gages immobiliers:

Affiché

Tous les titres de droit:

Affiché

Extrait détaillé des autres droits:

Affiché

Extrait détaillé des gages immobiliers:

Affiché

Commune **009 Ollon**
 Bâtiment **2766**
 Référence **100513710-0/4**

Madame et Monsieur
 Valérie Iuliani Renda et
 Cataldo Renda
 Ch. du Pomey Rouge 16
 1867 Panex

Habitation

Emplacement: Panex, Ch. du Pomey Rouge 16

Année construction: 1800

Année dernière transformation: 2016

Description volumique	Surf. (m2)	Haut. (m)	Volume (m3)	Valeur (Fr)
Rez - étage : logement	72	6.6	475	546'250.00
Partie centrale : rez - étage : four et logement en travaux	29	6.3	183	137'250.00
Partie Sud : rez - étage : en travaux	48	5.1	245	171'500.00
Annexe Nord : cave	15	2.6	39	23'400.00
Annexe Sud : terrasse sur piliers	6	2.6	16	8'000.00
Total:			958	886'400.00

Description par activité

Couvertures:

Incendie et éléments naturels

	Pourcentage	Valeur (Fr)
Habitation	100.00	886'400.00
Total:	100.00	886'400.00

Couvertures complémentaires:

Côté cour, Côté jardin

Année/indice	2019 / 125
Date d'effet	25.02.16
Date d'édition	11.10.19

Valeur (Fr)

50'000.00

Ce document contient les principales caractéristiques du bâtiment, mais il ne mentionne pas les éventuelles exclusions ou conditions spéciales d'assurance

Page 1 sur 1

S'engager pour l'avenir!

L'ECA accompagne et soutient les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020

Commune **009 Ollon**
 Bâtiment **7023**
 Référence **101303208-1/1**

Madame et Monsieur
 Valérie Iuliani Renda et
 Cataldo Renda
 Ch. du Pomey Rouge 16
 1867 Panex

Couvert à voitures

Emplacement: Panex, Ch. du Pomey Rouge 16

Année construction: **2018**

Année dernière transformation:

Description volumique	Surf. (m2)	Haut. (m)	Volume (m3)	Valeur (Fr)
Couvert provisoire	24	3	72	5'040.00
Total:			72	5'040.00

Description par activité

Couvertures:

Incendie et éléments naturels

	Pourcentage	Valeur (Fr)
Couvert provisoire	100.00	5'040.00
Total:	100.00	5'040.00

Année/indice **2019 / 125**

Date d'effet **15.06.18**

Date d'édition **11.10.19**

Ce document contient les principales caractéristiques du bâtiment, mais il ne mentionne pas les éventuelles exclusions ou conditions spéciales d'assurance

S'engager pour l'avenir!

L'ECA accompagne et soutient les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020